

BRÈVE INFORMATION

Les vélos abandonnés ont été retirés de l'espace public

Nyon, le 2 août 2022

La Ville de Nyon se charge deux fois par an d'identifier et d'évacuer tous les vélos abandonnés par leur propriétaire sur les supports de stationnement du domaine public. Cet important travail de recensement est réalisé par le Service des infrastructures avec la Police Nyon Région et PRO VÉLO La Côte.

Parmi les deux-roues abandonnés récupérés, on distingue :

- **dix vélos « épaves »**, qui ne peuvent plus rouler, voire qui sont en grande partie démembrés ; ils ont été directement amenés à la déchetterie pour recyclage ;
- **Quarante-et-un vélos « ventouses »**, abandonnés bien qu'en état de marche ; ils seront stockés durant un an et les propriétaires concernés pourront récupérer leur bien en s'annonçant auprès de la Police Nyon Région, place du château 10, 022 799 17 17.



Local de stockage des vélos abandonnés à Police Nyon Région.

Contacts presse

Mme Roxane Faraut, Municipale en charge du Service des infrastructures, 078 699 58 60

Mme Caroline Dorst, Adjointe au chef de service – Secteur mobilité, 022 316 44 03